

Me Hélène Sicard L. LL

Avocate
Barrister and Solicitor

1255 carré Phillips, bureau 808
Montréal (Québec) H3B 3G1
Tél : 514 281-1720
Fax : 514 281-0678
helenesicard@videotron.ca

Montréal, le 23 août 2013

Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

À l'attention de Me Véronique Dubois

Objet : Dossier R-3854, Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2014-2015

Demande d'intervention de Union des consommateurs (UC)

Chère consoeur,

Conformément à la décision D-2013-124, rendue dans le dossier en rubrique, vous trouverez ci-joint la demande d'intervention et le budget prévisionnel de ma cliente Union des consommateurs (UC). Vous trouverez également joint à la présente une demande de renseignements qui porte sur les demandes prioritaires relatives aux exploitations agricoles

Demandes prioritaires relatives aux exploitations agricoles

Dans sa décision procédurale, D-2013-124, la Régie indique qu'elle entend traiter ces demandes de manière prioritaire et fixe un calendrier à cet effet.

Tel que souligné dans sa demande d'intervention aux pages 6 et 7, UC entend participer activement à cette partie du dossier et débattre de cette demande. Bien que la Régie n'ait pas prévu de calendrier à cet effet, **UC soumet des demandes de renseignements et demande à la Régie d'ordonner au Distributeur de répondre à ces demandes le ou avant le 6 septembre 2013.**

UC soumet que les réponses à ces demandes sont nécessaires et seront utiles afin d'évaluer de manière éclairée et plus complète les impacts et conséquences de la demande du Distributeur sur la clientèle résidentielle, de même que les alternatives et conditions désirables qui pourraient réduire la facture d'énergie des producteurs du domaine agroalimentaire

UC a constaté que la preuve soumise par le Distributeur est très peu étoffée. Les réponses aux demandes de renseignements permettront de mieux comprendre et d'évaluer les conséquences réelles qui découleraient de l'acceptation par la Régie de cette demande.

UC soumet que le Distributeur est la partie qui dispose de ces informations et peut y répondre rapidement et facilement. Bien que UC puisse, si cela s'avérait nécessaire, poser ces questions lors de l'audience et/ou faire les recherches requises préalablement au dépôt de sa preuve le 20

Me Hélène Sicard

septembre 2013, un tel fonctionnement s'avèrerait inefficace et entraînerait non seulement un investissement de temps supplémentaire de la part des analystes et du procureur de UC non prévu au budget de participation, mais également un temps d'audience plus long.

Budget de participation et nombre d'analyste

UC désire souligner que ce dossier est d'une grande importance pour les consommateurs dont elle défend les intérêts considérant les impacts tarifaires majeurs qui pourraient en découler pour la clientèle domestique. UC entend donc être entendue et soumettre ses représentations dans l'intérêt de la clientèle résidentielle et des ménages à faible et modeste revenu.

À la lecture de la demande d'intervention, la Régie constatera que UC entend traiter de plusieurs enjeux. Ma cliente précise dès à présent que bien que sa liste d'enjeux puisse paraître ambitieuse elle entend traiter à fond chacun de ces enjeux. Pour pouvoir se faire, et afin d'offrir à la Régie le meilleur éclairage possible UC a choisi de confier certains sujets à deux analystes seniors, MM Blain et Pham, en fonction de leur champs de spécialité. Les analystes internes de UC traiteront des autres sujets. UC soumet que cette répartition des tâches lui permettra d'offrir les meilleures preuves possibles et d'éclairer la Régie de manière pertinente et complète.

Considérant ce qui précède, l'étendue et l'importance des sujets dont elle entend traiter, UC soumet que le budget de participation soumis est raisonnable et justifié.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consoeur, mes salutations distinguées



Me Hélène Sicard

p.j.

c.c. Me Éric Fraser (HQ)
Vivianne de Tilly (UC)
Marc-Olivier Moisan-Plante (UC)
Jean-François Blain
Co Pham
France Latreille (UC)